

Taxe sur les ordures ménagères : ils manifestent

Ils étaient une trentaine à manifester devant le siège de la communauté de communes Gâtine-Choisilles-Pays de Racan mercredi 23 juin, juste avant la tenue du conseil communautaire.

Cette manifestation était à l'initiative du collectif citoyen, qui réclame une discussion et un changement du taux adopté pour la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Pour rappel, les habitants étaient soumis à la redevance mais à l'automne dernier, les élus ont voté pour le passage à la TEOM. La redevance s'appuie sur le nombre d'habitants, tandis que la taxe se base sur le foncier bâti. Ce qui fait donc craindre une augmentation de la facture.

« On n'a pas eu de réponses »

Depuis, un collectif s'est constitué et ils essayent de se faire entendre. « Nous étions une trentaine mais nous n'avons pas obtenu beaucoup de réponses », constatent Philippe Gautier et Jean-Marc Chahinian, parmi les membres fondateurs du collectif. « Nous avons eu de longs échanges



La manifestation a réuni habitants et membres du collectif mercredi 23 juin. ©Philippe Gautier

avec Antoine Trystram et Eric Lapleau (N.D.L.R. président et vice-président chargé de l'environnement). Le seul qui semblait très embêté était Alain Anceau, il veut demander une réunion sur ce sujet-là. Ils ne veulent pas reconnaître que cela a été fait dans la précipitation. »

Contacté, Antoine Trystram

réfute cet argument. « Cela fait deux ans que l'on travaille sur le sujet ! La fusion des deux communautés de communes a engagé cette réflexion car il fallait harmoniser les ordures ménagères, en termes de gestion comme de budget. » Il poursuit. « La redevance fonctionne si l'on sait combien de personnes habitent dans la

maison. Certaines communes ne jouaient pas le jeu et il y avait des mailles dans le filet, jusqu'à 20 % dans certaines communes. »

« On ne touchait pas tout le monde »

Quant à l'augmentation de la facture, il estime que « le sud du territoire sera davantage

touché car le bâti est plus cher en se rapprochant de Tours. De toute façon, il y a un écrêtement, on ne peut pas aller plus loin que la valeur locative. N'oublions pas que nous, élus, nous sommes comme tout le monde. Je suis touché par la hausse. Je vais plus que doubler. C'est un changement brutal, d'où l'intérêt de mensualiser sa facture. »

Le taux peut-il être changé ? « Non car il est calculé par le fisc sur la base foncière que l'on a. Le service des ordures ménagères coûte 2 250 000 €. Il faut rendre cette somme sur 22 000 habitants. Avec la redevance, on ne touchait pas tout le monde pour rentrer dans ces frais. »

Il rappelle également que des composteurs sont disponibles gratuitement pour les habitants qui le veulent. Il propose également au collectif de discuter : « S'ils ont une idée miracle, aucun problème, je la prends ! »

Le collectif prévoit d'envoyer un courrier à tous les conseillers municipaux du territoire en septembre.